



## **DÉCLARATION CFDT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DÉCEMBRE 2024 SUR LES PRESTATIONS SPÉCIFIQUES NON PÉRENNES**

Monsieur le Président,

Le point sur la reconduite à l'identique du dispositif des Prestations Spécifiques Non Pérennes n'aurait pas dû être à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration. En effet, depuis 2021, un groupe de travail a œuvré pour présenter un catalogue de prestations issu de la liste actuelle des Prestations Spécifiques Non Pérennes afin de les pérenniser. Depuis, notre bâton de pèlerin s'est usé avec le temps. En avril dernier puis lors de la commission de prévoyance du 17 octobre dernier, la caisse a présenté une note sur les modalités de financement du dispositif via l'augmentation des taux de cotisation du régime spécial par la SNCF et les salariés, ainsi que les projections financières sur 20 ans.

Plus de 4 ans après le début des travaux des administrateurs sur le sujet. Tous les administrateurs ont joué le jeu et se sont mis autour de la table pour élaborer un projet commun. Après plusieurs rencontres sur le thème épineux des PSNP, les représentants de la SNCF ne souhaitaient pas prendre de position tant que l'accord protection sociale n'était pas validé. Une fois cet accord signé, les représentants de l'entreprise sont revenus à la raison et sont désormais favorable à la pérennisation des prestations spécifiques non pérennes. Malheureusement, lors de la dernière rencontre du 17 Octobre dernier, c'est le représentant de la DSS qui est venu y mettre son grain de sable en annonçant que les PSNP étaient bien sauvées mais que la méthode de financement était, elle, encore en cours d'arbitrage par des cabinets ministériels compétents. Cette information est une vraie provocation envers celles et ceux qui ont travaillé sur le sujet. C'est véritablement scandaleux de changer les inconnues de l'équation en bout de course. On comprend bien que la connexion est difficile entre les différents hémisphères pensant des différents ministères intrigants et complices de la mauvaise foi. Comment peut-on travailler en totale confiance si certains changent la donne sans prévenir. Ces PSNP sont utilisées principalement pour ne pas dire exclusivement par les retraités car sans ce dispositif, beaucoup d'entre eux ne pourraient pas se soigner décemment. Un nombre important de retraités n'ont pas les moyens de prendre une complémentaire santé de qualité en raison de leur petite retraite mais, aussi à cause des tarifs exorbitants pratiqués par certaines compagnies d'assurances. Aujourd'hui, grâce à l'accord « Protection Social », une éclaircie vient de naître pour les retraités cheminots qui auront enfin une vraie chance de voir leur pouvoir d'achat s'améliorer sans compter sur les miettes du gouvernement concernant les revalorisations des pensions. Pire encore, l'augmentation constante du prix des soins, des prestations, conjuguée avec l'augmentation des médicaments qui sont de moins en moins remboursés ce qui oblige une partie de la population à se passer de rendez-vous médicaux, même pour les plus essentiels !

Ces dernières années, les politiques successives en matière de santé ont pénalisées les plus modestes et les retraités. Ils sont devenus les nouveaux pauvres !!! Bref, c'est une véritable honte !!! Le système de santé est à l'aboi, les médicaments sont de moins en moins remboursés, les délais d'attente pour avoir un rendez-vous sont de plus en plus long. Pire encore, certains finissent leur passage aux urgences dans le garage des hôpitaux. Sans ces Prestations Spécifiques Non Pérennes, un nombre important de nos camarades ne pourraient plus se soigner. La CFDT espère que cette reconduction sera la dernière et que la pérennisation de ces prestations sera validée définitivement par des cabinets ministériels, sans avoir de nouvelles surprises d'ici là.

Merci de votre attention,